

L'Adresse—M. Skelly

Je crois que cela s'est déjà produit quand des agriculteurs sont venus à Ottawa pour exercer des pressions sur des députés et que ces derniers ont réussi à comprendre leur point de vue après les avoir écoutés. Ils se sont engagés à demander au ministre responsable et à d'autres députés influents de rechercher une solution équitable grâce à un processus de consultation valable.

Dans le début d'aujourd'hui sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je demanderais donc tout d'abord aux députés d'écouter vraiment ces gens, de les comprendre et de prendre certains engagements envers ces personnes, car elles représentent un très grand nombre d'habitants de Colombie-Britannique qui se trouvent dans une situation désespérée aujourd'hui. Je prie donc les députés de résister à l'envie de régler ce problème de manière unilatérale, car cela ferait du tort à des tas de gens et permettrait probablement à quelques privilégiés de contrôler cette partie du secteur primaire qui a tant d'importance pour nous. En fin de compte, ce serait les grosses sociétés commerciales japonaises qui en profiteraient et qui contrôleraient une très grande partie de nos ressources, au détriment de la province de Colombie-Britannique.

Une des questions les plus importantes dans le débat actuel, c'est la réduction de la flotte de pêche. Le premier échec est dû au plan de Jack Davis, car ce dernier n'a fait aucun effort pour parvenir à un consensus, grâce à des consultations, entre les groupes d'usagers, les ministères, les agglomérations et les entreprises qui vivent de la pêche.

Il est important de faire remarquer que le ministre semble s'apprêter à imposer unilatéralement un plan de réduction de la flotte. Il semble qu'il n'ait pas renoncé, en plus, à l'idée de forcer certains propriétaires de bateaux à vendre ces derniers. Les députés du NPD n'ont pas l'intention de tolérer ce genre de mesures, et je crois que d'autres députés devraient tenter de faire comprendre au ministre quelles conséquences négatives cela pourrait avoir. Des députés ont donné des conseils très valables au ministre sur la façon d'appliquer un programme de réduction de la flotte.

Nous sommes certes disposés à appuyer un tel programme, car cela donnerait à chaque pêcheur la possibilité de gagner plus facilement un revenu honnête, mais le ministre doit mettre en œuvre ce programme en fonction de certains critères. Tout d'abord, la majorité des intéressés doivent s'entendre sur la façon de parvenir à cette réduction. Celle-ci ne doit pas se faire par expropriation. Les véritables pêcheurs qui exercent ce métier depuis longtemps doivent avoir la possibilité de continuer. J'affirme qu'il est contraire à l'esprit de notre pays de forcer soudainement un pêcheur de longue date à vendre son bateau, alors qu'il existe d'autres solutions efficaces et valables.

Avant d'apporter des changements, il faut élaborer la version définitive d'un plan. Par exemple, il faut effectuer des réductions précises dans certains secteurs. Le gouvernement fédéral doit financer entièrement ce programme. Je m'oppose carrément à la perception d'une redevance, car il semble que M. Peter Pearce, qui a dirigé la commission d'enquête sur les pêches de la côte ouest, voulait utiliser cette redevance non seulement pour ramasser des fonds en vue d'un rachat, mais aussi pour acculer les gens du secteur à la faillite. En ces temps difficiles, il ne faudrait pas rendre plus pénible encore la situation des pêcheurs et, comme le gouvernement fédéral est à l'origine du problème, il est de son devoir de le résoudre.

Le changement doit être graduel car, autrement, l'embauche et les assises économiques locales en souffriraient terriblement. Une fois qu'un programme aura été arrêté, il devra donc être mis en œuvre sans précipitation.

Si le projet de rachat est adopté, le gouvernement devra prendre un double engagement, à savoir préserver les emplois de sorte qu'aucun ne soit perdu, et garantir aux localités côtières comme Alert Bay, Sointula, Port Hardy, Klemtu, Bella Bella et Bella Coola que leur assise économique ne sera pas détruite. Des localités comme Campbell River, Powell River, Gibsons ou Pender Harbour subiront un tort irrémédiable si toute la flotte se trouve concentrée en deux points de la côte, soit Prince Rupert et Vancouver. Voilà les critères de ce programme de rachat qui doit être mis en œuvre après consensus. Il doit y avoir entente sur une structure définitive et il faut que tout se fasse de manière à ne pas causer de préjudices irréparables.

Je vois qu'il est presque 13 heures et je voudrais pouvoir poursuivre à la reprise de la séance.

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

L'ATTITUDE DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DE CONTRIBUABLES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, ces dernières semaines, la Chambre a vu mettre au jour les méthodes agressives et oppressives qu'emploie Revenu Canada pour s'emparer de l'argent des impôts. Selon un article de journal, le ministre du Revenu national (M. Bussièrès), aurait déclaré hier que les contribuables qui sont en proie à des problèmes financiers parce qu'on leur réclame des arriérés d'impôt n'ont que ce qu'ils méritent.

Voici ce qu'écrivait une personne de ma circonscription, M^{me} Madeleine Snell de Fort Langley, en Colombie-Britannique: «Il y a cinq ans et demi, mon mari a fait une dépression nerveuse. Depuis, à cause des graves difficultés financières que nous éprouvons, nous sommes incapables de payer Revenu Canada, à qui nous avons expliqué notre situation et la maladie de mon mari et demandé d'attendre avec indulgence et patience le paiement de nos impôts sur le revenu pour 1980, 1981 et 1982. Mais à la suite d'appels téléphoniques désagréables, le ministère a confisqué nos comptes en banque, dont la somme de \$37 inscrite au compte de mon fils de 11 ans, qu'il avait reçue en cadeau, à Noël, de son grand-père. On a menacé